

www.ferc.cgt.fr

# LE LIEN

Trimestriel 1 € - n° cppap 0310 S 05498 MARS 2010 • N° 162



Bulletin de la Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

## Sommaire

- 2 > La fonction de l'art
- 3 > Éditorial
- 4 > Actualités
- 5 > PUB GNP
- 6 > Service public  
d'orientation
- 8 > Discriminations
- 9 > Société

## Retraités 10 à 13

- 14 > Le SUP
- 16 > Pub AG2R

[www.ferc.cgt.fr](http://www.ferc.cgt.fr)

Email : [ferc@cgt.fr](mailto:ferc@cgt.fr)

# De la fonction subversive de l'art

## ***Une école des beaux-arts nationale est-elle une institution publique comme les autres ?***

Le directeur de l'école de Paris avait décidé de décrocher mercredi les grandes bannières de l'artiste chinoise Kio Su Lan exposées à l'extérieur de l'établissement où étaient inscrits les mots " *gagner* ", " *moins* ", " *plus* ", " *travailler* " nous renvoyant bien évidemment au slogan de la campagne présidentielle " *travailler plus pour gagner plus* " qui se traduit en fait pour la plupart par " *travailler plus pour gagner moins* ".

Afin d'apporter sa pierre à la polémique Bertrand Delanoë proposa un autre lieu à l'artiste, mais c'est justement sur la façade de cette institution réputée que ces mots et que le slogan présidentiel mis ici en abyme par l'artiste prennent tout leur sens.

Une école des Beaux-Arts se doit de former des artistes non des fonctionnaires.

Or qu'est-ce qu'un artiste ?

C'est celui qui va nous donner à voir, à entendre, à sentir le monde, en mettant en question nos repères. Le langage et les slogans politiques font partie de ces repères.

Pour cela il est parfois nécessaire d'utiliser le moyen de la subversion, c'est-à-dire de renverser l'ordre des choses, ici l'ordre des mots, ou de mettre un " *moins* " là où il y avait un " *plus* " pour mettre à jour ce qui se cache dessous.

Ainsi l'argument du directeur de l'école, selon lequel cette œuvre était de nature à " *constituer une atteinte à la neutralité du service public et instrumentaliser l'établissement* ", n'est pas recevable et devient absurde, aussi vide de sens que l'est devenu le slogan du candidat à la présidentielle lorsqu'on joue avec l'ordre des mots.

En faisant décrocher les bannières, le directeur de l'établissement est devenu alors un élément du dispositif artistique. Craignant pour ses subventions ou pour sa carrière, il s'est placé du côté de ce qui se cache sous une école des beaux-arts : les jeux et manœuvres du pouvoir politique.

C'est d'ailleurs pour la même raison que le ministre artiste Frédéric Mitterrand a vite fait raccrocher l'œuvre... mais pour quelques heures seulement !



## Le Lien

Directeur de publication : Richard Béraud • N° CPPAP 0310 S 05498  
Trimestriel 1 € • FERC-CGT - Case 544 - 93515 Montreuil Cedex  
Imprimerie : Rivet Presse Edition



## De premiers résultats qui encouragent les mobilisations !

**L**es résultats des élections régionales témoignent d'un formidable désaveu de la politique conduite par le gouvernement, une politique qui se traduit par la succession des plans de licenciements - 322 000 emplois salariés ont été détruits en France sur l'ensemble de l'année 2009 - la casse du service public, le développement du chômage de longue durée, les difficultés accrues des jeunes à accéder à la formation, à l'emploi, la stagnation des salaires et des pensions.

Pour autant, la dimension nationale de ce scrutin ne doit pas masquer l'importance politique, économique et sociale des régions au regard des compétences qui leur ont été octroyées, ni le fait qu'elles sont devenues des nouveaux lieux d'intervention des salariés, des syndicats.

A titre d'exemple et pour les champs qui nous concernent directement, retenons l'interpellation en février dernier, par la Cgt Educ'action locale, de la commission permanente du Conseil Régional Rhône Alpes appelée à voter un avenant au Plan Régional des Formations conduisant à la suppression de 1297 places dans les lycées professionnels !

Ainsi, la forte abstention et le résultat électoral du Front National, loin de tra-

duire une quelconque désaffection pour des élections dont les citoyens ne verraient pas le sens (voir les propos de Fillon au soir du premier tour), sont l'expression du désarroi dans lequel nombre de salariés, de citoyens sont plongés aujourd'hui alors que la crise, n'en déplaît pas aux thuriféraires du gouvernement, perdure.

Ils sont l'expression d'un désaveu vis-à-vis de l'offre politique proposée ; " je ne

*vais tout de même pas voter pour ces cons-là "* (Marcel Gauchet, philosophe in Libération n° 8970).

Ces résultats sont aussi la traduction dans les urnes des luttes nombreuses que connaît l'ensemble des sec-

teurs d'activités, grève reconductible des éboueurs, occupation du siège de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris, grève des enseignants du second degré... pour l'emploi, les salaires et les conditions de travail mais aussi des difficultés à mobiliser largement les salariés.

La journée unitaire d'action interprofessionnelle du 23 mars dernier sur l'emploi, les salaires et les retraites, sans en amoindrir le succès, l'a une nouvelle fois montrée. Cette journée reste, quel que soit le regard que l'on y porte, un point d'appui pour les luttes prochaines.

*"Les résultats sont aussi la traduction des luttes"*

► Par Richard Béraud

### Un syndicat départemental de l'associatif ? Pourquoi et comment ?

**À la rentrée 2009, le collectif FERC 66 a impulsé, à la demande de syndiqués, la création d'un syndicat départemental de l'associatif. 15 syndiqués, d'une même association d'Éducation Populaire, les Francas, en sont à l'origine. La création de ce syndicat est l'aboutissement d'un processus de plus de 10 ans, de constats, de réflexions et de propositions.**

Le constat, il est le même partout sur le territoire national. Le secteur associatif représente presque deux millions de salariés, dispersés et isolés dans de petites structures, des salariés à qui l'on impose des contrats précaires, partiels et sous payés, des salariés qui ne rencontrent que rarement une organisation syndicale et qui craignent de se syndiquer.

Le constat, c'est aussi la faiblesse, pour ne pas dire l'inexistence totale des structures syndicales nationales. Aucun adhérent depuis plus de 3 ans. Donc, des structures qui ne répondent plus aux besoins des salariés, qui ne correspondent plus au salariat d'aujourd'hui. On peut noter cependant que les employeurs de l'Éducation Populaire, sont, eux, très unis et très bien organisés.

Le constat, c'est enfin le manque de forces pour s'opposer efficacement aux régressions sociales. Ainsi, par deux fois, le collectif FERC 66 a lutté :  
- contre l'externalisation des missions des centres de loisirs de la ville de Perpignan vers les associations,  
- contre l'externalisation des missions du conservatoire national de musique, vers de petites associations de villages.

- Cela s'est traduit par des contrats encore plus dévalorisés, précarisés et l'impossibilité pour ces salariés d'obtenir un emploi stable voire un emploi de fonctionnaire territorial.

L'évolution de notre réflexion, après deux combats aux résultats peu satisfaisants et en accord avec notre Fédération et notre UD, nous a conduits à la création d'une UL un peu spécifique, qui a réuni tous les syndiqués isolés de ce secteur. Chaque syndiqué a pu, ainsi, recevoir des informations concernant son champ professionnel et l'UL a pu faire un suivi personnalisé et humain pour chacun d'eux.

Cet outil a été très utile pour impulser et fédérer notre activité sur le territoire. C'était une étape indispensable.

Mais, il nous fallait aller plus loin dans la réflexion et trouver l'outil pertinent pour répondre aux sollicitations de jeunes et nouveaux camarades de ce secteur.

Ils souhaitaient un syndicat qui puisse réunir tous les salariés de l'associatif et pas uniquement de leur entreprise, ils voulaient confronter leurs problèmes, leurs revendications, leurs propositions.

C'est ainsi qu'en accord avec Danielle Quetin, responsable nationale de ce secteur, est né un syndicat départemental de l'associatif dont la fédération a accepté l'affiliation.

Cette initiative nous semble totalement en accord avec les orientations du 49<sup>e</sup> congrès confédéral qui nous demandent d'être au plus près des salariés pour répondre à leurs aspirations et pour construire les convergences qui permettront d'obtenir des avancées revendicatives.

### Formation syndicale

La formation syndicale est un enjeu majeur de nos organisations pour favoriser une meilleure appréhension des réalités sociales, économiques et syndicales par leurs militants, pour aider ces derniers à prendre des responsabilités dans les syndicats et à mener des luttes revendicatives.

La Ferc ambitionne, à l'instar de la CGT, que tous les syndiqués participent au moins à une formation syndicale et ce dès leur adhésion.

Sur le site de la fédération, [www.ferc.cgt.fr](http://www.ferc.cgt.fr), vous pouvez consulter le courriel spécial consacré à cette question pour l'année 2010.

Vous y trouverez l'ensemble des stages proposés par la Ferc avec leurs dates et leur contenu, une fiche de préinscription et un exemple de demande d'autorisation d'absence pour formation syndicale.

**Cette année, la Ferc finance trois stages :**

- " Direction, animation d'un syndicat ou d'une grosse section syndicale " ;
- " Bien-être, santé au Travail. CHSCT niveau 1 " ;
- " Politique financière ".

Le stage " accueil CROUS " est pris en charge par l'UNCROUS et celui " *accueil salariés des associations d'éducation populaire* " est payé par le secteur associatif sur les fonds du paritarisme. L'ensemble des autres stages seront pris en charge par les composantes.

Les militants souhaitant participer à une formation doivent faire parvenir leur fiche de préinscription, au moins 5 semaines avant le début du stage, à la fédération qui prendra contact avec les composantes ou les syndicats pour avoir leur accord.

# Contribution de la FERC sur un service public de l'Orientation tout au long de la vie.

## Contexte et enjeux

En 2004 le rapport de l'OCDE soulignait les attentes des décideurs des pays de l'OCDE vis-à-vis des services d'orientation professionnelle : améliorer l'efficacité des systèmes d'éducation et du marché du travail et contribuer à l'équité sociale. La question de l'orientation est aujourd'hui au cœur des préoccupations des pouvoirs publics et des partenaires sociaux.

Dans le cadre de la présidence française de l'UE sur l'orientation tout au long de la vie (21 novembre 2008), une résolution, intitulée *"mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie"*, définit l'orientation comme un processus continu qui permet aux citoyens de prendre des décisions et de gérer leur parcours professionnel.

## Quatre lignes directrices sont retenues :

- " favoriser l'acquisition de la capacité à s'orienter ",
- " faciliter l'accès de tous les citoyens aux services d'orientation ",
- " développer l'assurance qualité des services d'orientation ",
- " encourager la coordination et la coopération des différents acteurs au niveau national, régional et local ".

À travers ces orientations, la FERC, forte de l'expérience de ses différentes composantes en matière d'orientation, souhaite apporter une contribution aux réflexions et travaux en cours.

## Orientation tout au long de la vie : repères et références.

Si la notion " *d'orientation tout au long de la vie* " émerge dans la continuité de celle de la formation tout au long de la vie, elle doit néanmoins acquérir une signification propre, qui englobe le développement et l'apprentissage de compétences nouvelles, mais se réfère aussi à d'autres aspects du déploiement et de l'adaptation d'une vie professionnelle. Au niveau européen elle s'inscrit dans le processus initié par le Sommet de Lisbonne de mars 2000 qui avait posé comme objectif stratégique de faire de l'Europe, d'ici à 2010, " *l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ".

Le constat est fait que tout au long de leur vie les personnes ont à gérer des transitions choisies ou subies plus ou moins importantes (école / école, école / chômage, école / emploi, emploi / chômage, chômage / emploi et emploi / emploi), qui conduisent chaque fois à une ré-interrogation plus ou moins aisée de l'orientation donnée à la carrière, obligent à des adaptations professionnelles nouvelles et passent par des réorganisations transitoires ou durables du système de vie dans son ensemble.

Dans ce cadre, les différents services d'orientation assurent une mission de médiation qui répond à la fois aux besoins de l'individu et à ceux de la société et de l'économie.

Ces définitions très générales, et apparemment consensuelles, ne doivent pas pour autant cacher des conceptions et pratiques diverses, voire contradictoires de l'orientation.

***"Tout au long de leur vie les personnes ont à gérer des transitions choisies ou subies qui conduisent chaque fois à une ré-interrogation"***

On peut par ailleurs noter que selon différentes définitions officielles, il est fait référence tantôt à l'orientation au sens de sa définition européenne (cf. ci-dessus), tantôt plus spécifiquement à l'orientation professionnelle (au sens de la définition de l'OCDE : " *aider les personnes tout au long de leur vie à faire des choix éducatifs et professionnels et à gérer leur carrière* ").

Parfois même, les services d'orientation professionnelle des adultes sont plus restrictivement définis comme des " *dispositifs, prestations et processus de médiation ayant pour but de soutenir l'employabilité et la mobilité des chômeurs et de faciliter les transitions sur les marchés du travail* "

## Les activités constitutives de l'orientation

Les différentes activités à conduire sur le champ de l'orientation méritent d'être mieux distinguées, tant dans leur formalisation que dans leur mise en

œuvre, tout en évitant cependant un cloisonnement excessif. En effet cette distinction conditionne la définition des compétences requises des différents professionnels, les contenus de leur professionnalisation et la mise en articulation optimale de leurs activités. Schématiquement elles peuvent être classées en trois grandes catégories : l'accueil, l'information et l'orientation. L'objet de la fonction accueil est d'assurer une première analyse de la demande et un aiguillage pertinent.

Cette fonction, souvent dévalorisée, sous-entend, pour être menée à bien, des connaissances spécifiques ainsi qu'une compétence pour les utiliser par rapport à des demandes variées parfois confusément exprimées.

La fonction information vise à réunir, élaborer, diffuser, dans un cadre individuel ou collectif, des informations sur la nature et le contenu des métiers et professions, sur la situation et les perspectives d'emploi à court et moyen terme, sur les filières et les moyens de formation qui les préparent.

La fonction orientation est une activité de conseil qui consiste à aider les personnes à élaborer des scénarios d'évolution réalistes et signifiants pour elles, et qui répondent à leurs aspirations, leurs questionnements et/ou les difficultés de carrière qu'elles rencontrent, ceci en lien avec les opportunités de l'environnement. Elle vise à permettre aux personnes de prendre des décisions pour définir et mettre en œuvre les plans d'action afférents.

Une fonction supplémentaire d'accompagnement nécessite également d'être distinguée. C'est une activité qui s'inscrit dans la durée et consiste à animer

des activités dirigées ou à suivre les personnes dans les activités qu'elles conduisent en propre afin de les soutenir, les aider jusqu'à l'atteinte des objectifs fixés.

Cette fonction est souvent mobilisée pour les publics dits " en difficulté ". Mais elle peut être aussi mise en œuvre pour toute personne appartenant à une catégorie définie (par exemple, le CTP pour les licenciés économiques d'entreprises de moins de 1000 salariés). L'accompagnement vise donc à garantir la mise en œuvre des actions envisagées.

## Les problématiques de l'orientation tout au long de la vie

Ces problématiques, énoncées par de nombreux rapports publiés ces dernières années, sont liées au contenu et à la qualité des services, aux risques de contradictions qui réfèrent aux nombreux enjeux et à la diversité des attentes des commanditaires et des besoins des personnes, à la complémentarité et à l'intégration des acteurs ainsi qu'à l'accessibilité, dans le temps et dans l'espace, des services.

Les tendances qui suivent peuvent être dégagées à la lecture de ces rapports :

### 1. Le pilotage de l'orientation tout au long de la vie

- Concilier des enjeux collectifs et individuels qui peuvent se trouver en contradiction à un moment donné ;
- Répondre à une grande diversité d'attentes des commanditaires (État, Régions, partenaires sociaux...) ;
- Répondre aux besoins des personnes en les considérant comme des

citoyens plutôt que comme des consommateurs ;

- Trouver une subtile articulation dans le pilotage entre niveau national et niveau régional afin de ne pas introduire des inégalités entre les citoyens des différentes régions ;

- Intégrer de façon personnalisée les questions de formation, d'insertion, de changement et de développement professionnels ;

- Réduire les distances culturelles particulièrement celles liées à l'accès à la formation.

### 2. Les contenus et la qualité des services

- S'appuyer sur une méthodologie personnalisée et rigoureuse d'analyse des compétences et des différentes dimensions de la motivation, qui tienne compte de leur rôle respectif et de leur interaction mutuelle dans les gestions de carrière ;

- Savoir travailler avec les aspirations antagonistes des personnes opposant le court et le long terme, les aspirations personnelles et les besoins de reclassement ou de maintien dans un emploi, leurs intérêts et les contraintes du marché, leur autonomie et leur besoin de guidage, l'adaptation aux changements et les aspirations à la continuité, etc.;

- Se définir et s'évaluer non seulement par rapport à des objectifs de résultats, mais aussi par rapport aux contenus sur lesquels portent les diverses prestations, ces contenus étant censés varier selon les professionnels ; il s'agit de ne pas réduire la qualité des services au volume et au délai des reclassements.

### 3. La complémentarité et l'intégration des acteurs

- S'appuyer sur des professionnalismes spécifiés et complémentaires ; tous les rapports soulignent une trop grande hétérogénéité dans le professionnalisme des intervenants ;

- Mettre en œuvre une complémentarité entre les professionnels généralistes de l'orientation et les professionnels spécialisés forcément moins nombreux ;

- Sortir du débat " *tout ou rien psychologique* ", ce qui implique de redéfinir, en reconnaissant son apport spécifique, la contribution des psychologues de l'orientation (conseillers d'orientation psychologues, psychologues du travail de l'AFPA...).

### 4. L'accessibilité dans le temps et dans l'espace des services

- Mieux couvrir les trois segments de l'orientation en France que sont l'orientation scolaire, l'orientation professionnelle des demandeurs d'emploi et l'orientation professionnelle des salariés ;

- Adapter la réponse à la demande, ce qui implique d'individualiser les services tant dans leurs contenus que dans leur intensité ;

- Favoriser une réduction des inégalités relatives à une gestion maîtrisée, libre et épanouissante des carrières (libre accès des services, prise en compte des " *groupes vulnérables* " et des discriminations...)

- Trouver une utilisation adaptée des technologies de l'information et de la communication qui ne se résume pas, elle non plus, à tout ou rien.

## Collectif LGBT

**Depuis 2004, la FERC au sein du collectif contre les LGBTphobies en milieu scolaire œuvre pour que le ministère de l'éducation nationale, dans le cadre de la lutte contre les discriminations, prenne en charge de manière spécifique la lutte contre l'homophobie et la transphobie.**

Il aura fallu des années pour que le MEN se lance timidement dans une campagne d'affichage au lycée (pour la lutte contre l'homophobie exclusivement), sans s'intéresser aux élèves des classes inférieures en dehors d'une préconisation dans les circulaires de rentrée de 2008 et 2009.

Or, pour notre Fédération, il est essentiel que la lutte contre les stéréotypes sexistes, l'apprentissage du vivre ensemble, la découverte de la diversité des familles et des différentes amours qui existent, entrent dans l'éducation des élèves dès l'école primaire, même si la présentation qui en est faite doit être évidemment adaptée à l'âge du public ciblé. Les enseignants doivent être en capacité de répondre lorsqu'ils sont confrontés aux injures homophobes des cours de récré ou aux questions des élèves et lorsqu'ils parlent de citoyenneté ou d'éducation à sexualité.

La FERC est donc cosignataire du texte " *De la nécessité de lutte contre l'homophobie et les discriminations de genre dès l'école primaire* " \*. Elle avait demandé, par l'intermédiaire du Collectif, à Luc Chatel de revenir sur ses propos tendant à laisser croire qu'il refuse que la notion d'homosexualité soit abordée dès l'école élémentaire. Reçue en audience par le ministre le 15 février 2010, au nom du Collectif, elle se réjouit qu'il ait fait de la lutte contre l'homophobie une priorité dans l'éducation nationale et qu'il fasse confiance au professionnalisme des

enseignants pour savoir répondre intelligemment et avec discernement aux interrogations des enfants, sans s'interdire d'utiliser les outils à leur disposition déjà existants. Elle attend que le ministère forme le groupe de travail promis sur les discriminations LGBT pour évoquer les questions de formation des personnels à la sensibilisation aux discriminations, de défense des personnes (personnels, parents ou élèves) touchées par les LGBTphobies, pour l'éducation à la lutte contre les discriminations de l'ensemble des élèves, etc.

\* Vous pouvez trouver l'ensemble des textes et des communiqués de presse concernant la lutte contre les LGBTphobies en milieu scolaire sur le site de la FERC [www.ferc.cgt.fr](http://www.ferc.cgt.fr)



## Aimer s'apprend, comme le reste.

**Après la chasse aux étrangers, la question de l'identité nationale, la burqa, nous voilà maintenant sur la question de l'homosexualité avec l'interdiction par le Ministre de l'Éducation de la projection du film d'animation le " Baiser de la lune " aux classes de primaire.**

À travers les propos du Ministre, de certaines associations ou organisations politiques, de vieux démons nau-séabonds remontent à la surface. Protégeons notre jeunesse ! Il est trop tôt au primaire pour parler de sexualité. Le problème c'est qu'ensuite au collège, il est trop tard, comme le constate le récent rapport remis par l'IGAS à la Ministre de la santé concernant la contraception et l'IVG chez les mineures. Dans une société qui expose, décompose, instrumentalise et consomme les corps à n'en plus finir, nous nageons ici dans une pudibonde hypocrisie. Autant dire que nous n'en avons pas fini de visiter les égouts de la République.

Nous avons l'impression de revenir aux débats du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque Freud découvrit les mécanismes de la sexualité infantile, théorie qui fit alors scandale dans les mêmes termes, les enfants n'ont pas de sexualité à quoi bon en parler. Pour dire les choses simplement, Freud démontrait que si l'on peut dire que l'enfant a une sexualité, cette sexualité infantile n'a rien à voir avec la sexualité active de l'adulte. Cependant elle nous permet de comprendre les principes de la sexualité humaine. Dire qu'il existe une sexualité infantile, cela ne renvoie pas à l'acte sexuel tel qu'on l'entend habituellement, cela signifie simplement que dès le plus jeune âge, nos actions ne sont pas mues par un instinct, mais par la recherche du plaisir, souvent contrariée par le principe de réalité.

C'est cette quête du plaisir qui donne à nos actions une dimension " sexuelle ". Ainsi la sexualité ne se réduit pas aux fonctionnements des organes génitaux, mais englobe toutes les activités par lesquelles l'enfant, puis l'homme, vont rechercher une satisfaction. Ainsi, la sexualité humaine possède cette spécificité de ne pouvoir être réduite à l'assouvissement d'un instinct animal ou à la reproduction mécanique d'une norme, qui serait hétérosexuelle et qui viserait la perpétuation de l'espèce humaine.

La sexualité c'est la créativité, c'est la vie proprement humaine elle-même. Elle ne réduit pas l'homme à une partie de son corps, au contraire, elle est la construction d'une totalité qui excède sa personne. En effet, pour satisfaire ses désirs, l'homme seul ou en groupe, sera obligé de mettre en œuvre des stratégies. Il devra réfléchir, construire des outils, travailler une nature fait obstacle à la réalisation de son désir, une nature qu'il faut connaître et domestiquer. Mais il devra aussi apprendre à tenir compte du désir de l'autre, à l'accepter, à le reconnaître, à l'aimer. Pour cela il devra apprendre à renoncer, quitte à rester insatisfait. C'est donc dans la recherche du plaisir, mais attention, nous dit la philosophie, d'un certain plaisir, celui que procure une " *vie bonne* " nous dit Aristote, une vie qui n'est pas centrée sur l'utilité que l'on peut retirer d'autrui, que les hommes vont construire ce qu'ils sont, vont construire leur humanité.

Le problème n'est pas d'accepter que coexistent des normes hétérosexuelle et homosexuelle. Le problème c'est d'abord d'apprendre à aimer. Chaque histoire d'amour est le résultat d'un trajet où s'entremêlent une histoire personnelle, unique, qu'il s'agit de comprendre et d'assumer, et un apprentissage culturel. C'est pour cela que l'École a un rôle déterminant à jouer. À l'école l'enfant va découvrir ce que l'on appelle les Humanités : l'Art, la littérature, la philosophie. Ainsi il va donner forme à son désir, à sa sexualité. Il ne s'agit pas simplement d'expliquer dans le cours de biologie l'anatomie humaine, le fonctionnement des organes génitaux de l'homme et de la femme, ou de se contenter de dire que la sexualité ce n'est pas le catalogue d'obscénités que l'on voit chaque jour à la télé en entretenant le mystère d'une grande découverte à venir, mais d'expliquer que la sexualité c'est la spécificité du désir humain qui se construit dans une humanité épanouie et créative, qui fonde notre estime de soi et nécessite la reconnaissance de l'autre et des autres. La sexualité serait alors la première fondation du politique. Cela monsieur le Ministre, cela peut se faire dès le plus jeune âge.



**Comment va la crise ?****Elle est loin de s'essouffler.**

Comment vont les peuples ? Mal, très mal. Cependant, leur colère s'exprime par des mouvements sociaux, dont des grèves très suivies, en particulier dans les pays les plus en difficulté, l'Espagne, le Portugal et la Grèce parmi les plus touchés dans l'Europe des vingt-sept.

Et les banques ? Mises à part quelques naufragées, elles ont recouvré la santé grâce aux fonds publics qui leur ont évité la banqueroute, et leur morgue est aussi insolente qu'avant septembre 2007, mais elles ont perdu le souvenir des contreparties qui devaient s'ensuivre.

Et des cataclysmes, séismes en Haïti et au Chili, inondation voire tsunami en France sont venus ajouter au malheur des populations.

Dans ce sinistre paysage, la France est réputée plus résistante que certains de ses voisins, grâce à ce qu'il reste de sa protection sociale et de ses services publics, ce qui ne signifie cependant pas qu'elle aille bien.

Le taux de chômage y atteint les 10%, score inégalé depuis dix ans, des chômeurs en fin de droit sont privés de toute indemnisation personnelle et la faiblesse des nombreuses pensions de retraite, aggravée par la dévalorisation de leur pouvoir d'achat, accule à la pauvreté, parfois même à la misère, nombre de retraités.

Le SMIC horaire brut a augmenté de 0,04 € du 01.07.09 au 01.01.10, soit de 1,40 € par semaine de 35 H (durée légale du travail hebdomadaire) : son montant net après application des retenues sociales minimales est donc de 1055,42 € en ce début d'année 2010 ! Les pensions doivent être réévaluées à compter du 1er avril prochain sur la base de l'évolution des prix, il serait question d'une augmentation de 1,2% sans qu'il soit certain qu'on ne nous oppose un trop perçu à rembourser.

Les retraités avaient donc de sérieuses raisons pour manifester selon des formes diverses, au plan national, leur volonté d'obtenir une amélioration du pouvoir d'achat de leur pension.

Ils ont participé nombreux à ces actions, à l'appel de l'ensemble des UCR de retraités et de la FGR-FP, plus nombreux que le 16 octobre 2009, comme beaucoup l'ont remarqué.

À Paris, la manifestation a pris la forme d'un rassemblement auprès de l'Assemblée nationale : les groupes PCF, PS et UMP avaient reçu les organisations signataires de l'appel le matin même. Il est d'ores et déjà à l'ordre du jour de donner des suites à cette action.

Le 49<sup>e</sup> congrès confédéral a décidé d'engager une vaste campagne de mobilisation pour la défense de notre système de retraite qui associe dans l'action les salariés actifs et les retraités du secteur privé et du secteur public.

Chacun connaît les desseins du gouvernement concernant notre système de retraite par répartition : il jure vouloir garantir sa pérennité mais se refuse à envisager une augmentation des cotisations que le MEDEF refuse à grands cris, à mettre fin aux exonérations diverses, à prendre enfin les mesures propres à assurer son financement.

Il tente d'opposer entre eux les différents régimes de retraite afin de diviser les forces qui pourraient combattre ses projets. Mais il sent bien que le temps est venu pour lui de cesser de jouer les provocateurs et de feindre ignorer le mécontentement croissant des salariés, actifs, privés d'emploi comme retraités. Et la campagne en cours pour les prochaines élections régionales lui impose un retour à la réalité.

En témoigne son invitation du 15 février dernier à un sommet social auquel il a convié les organisations syndicales.

Le soir même, un communiqué commun de la CFDT, la CGT, la FSU, des

Solidaires et de l'UNSA déclarait :

*" Le gouvernement n'a apporté aucune réponse concrète sur l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et les politiques publiques. Il renvoie la question des chômeurs en fin de droits à une concertation avec le secrétaire d'État à l'emploi. (...) La dégradation des conditions de travail et de l'emploi touche les salariés du privé comme du public. Concernant les retraites, avec un projet de loi annoncé dès septembre 2010, le calendrier reste très serré. Les organisations syndicales affirment leur volonté d'agir pour que le débat sur les retraites, prenne en compte l'ensemble des questions tant au niveau du privé que du public, notamment le niveau des pensions, l'emploi, le financement, la pénibilité, le code des pensions et la réduction des inégalités. (...) C'est pourquoi les organisations syndicales décident d'une mobilisation interprofessionnelle unitaire afin de peser sur ces différents rendez-vous. Elles décident ensemble d'une journée qui donne lieu à des grèves et des manifestations dans tout le pays le 23 mars. Les organisations syndicales réaffirment que la sortie de crise passe par des mesures en faveur de l'emploi, des salaires et pensions, une fiscalité plus juste, des politiques publiques en faveur d'une relance économique respectueuse des impératifs écologiques "*

L'initiative des retraités du 24 février a constitué une première réponse.

Il nous faut maintenant préparer une grande journée d'action le 23 mars.

Participons aux initiatives de nos syndicats et nos USR pour nous approprier les revendications de la CGT :

**Sécurisons le présent et l'avenir.**

**Ensemble le 23 mars pour des salaires décents, des emplois durables et des retraites de qualité.**

Montreuil, le 5 mars 2010

▶ Par Françoise Raffini  
secrétaire générale de l'UFR

# La vie de nos syndiqués dans les USR

## Compte rendu de l'assemblée générale de l'USLR CGT de Reims

Les sections de retraités CGT de Reims avaient délégué 80 représentants syndiqués (représentant 80% des sections, parmi lesquels quelques syndiqués isolés) à la réunion du 2 février 2010.

Un tour d'horizon sur la situation sociale et politique a été réalisé, le catalogue des agressions multiples contre notre pouvoir d'achat, notre couverture sociale, a été feuilleté.

Il faut craindre que " *la réforme des retraites* " en instance pour la durée de la campagne des élections régionales, soit présentée comme l'unique solution salubre à notre système par répartition, alors qu'elle va préparer et favoriser une manne pour les assureurs privés.

Notre intérêt de retraités est de contrer cette dérive avec toutes les forces de la CGT. Des actions fortes doivent se développer à partir d'une syndicalisation poussée par tous et une prise en main de la continuité syndicale qui ne doit pas rester un slogan creux.

Le syndicalisme " *retraités* " doit s'exprimer avec force parce que cette catégorie de salariés, en repos, a des revendications spécifiques vitales. Il n'est pas seulement une force d'appoint solidaire des luttes des actifs, mais aussi la défense d'une population particulièrement malmenée.

La crise, qui est celle du capitalisme, ne doit pas être acceptée comme prétexte à plus de sacrifices et d'austérité. Les responsables politiques sont nos seuls interlocuteurs et doivent être observés et interpellés.

Un débat très vivant s'ensuit qui participe à construire des pistes d'une future activité de l'USLR.

Il est demandé une participation plus importante et plus pointue aux initiatives lancées par l'USLR, une information mobilisatrice sur le manque de partage des richesses produites par le travail. Il faut combattre la fatalité cultivée en démontrant la possibilité financière d'éradiquer la misère et de répondre aux besoins de tous.

Le Cornichon Bavard, jugé de qualité, pourrait être proposé à la lecture des préretraités pour aider à la continuité syndicale. La mise en oeuvre des stages à leur intention est aussi pour cela une nécessité.

Le constat est fait que les retraités, très sensibles à l'amélioration possible du système de santé, peuvent en être les défenseurs efficaces.

Le constat est fait également d'un recul général de société et que cela nécessite une grande vigilance envers l'activité politique et une implication citoyenne des salariés actifs et retraités.

L'USLR doit prendre un rôle de rassembleur des retraités même isolés pour leur rendre confiance et les faire agir en connaissant la plateforme revendicative de la CGT qui les concerne directement.

La mise à l'écart des retraités dans certaines structures de la CGT est dénoncée comme privation de compétences et de disponibilité.

Le débat se poursuit avec plusieurs interventions faisant appel à notre ima-

gination pour sortir du cadre habituel de nos manifestations et interventions.

Des tentatives de réponses se font jour : veiller à ce que chacun de nos syndiqués se sente un relais des initiatives, aller au devant des retraités dans les quartiers, se mettre en relation avec toutes les associations locales qui nous concernent, participer aux conseils de quartiers, organiser une abondante lecture de notre presse (Vie nouvelle, les parutions fédérales, "Ensemble", la NVO, les tracts et nos éditions locales à fournir en articles).

Il ne faut pas laisser les faux arguments et les omissions des médias gouverner l'opinion publique autour de nous.

Une protestation s'élève contre le manque de considération des retraités par le décompte en demi voix dans des votes de décisions au sein de la CGT. Cela relance le rapport avec les cotisations en dessous du 1% préconisé et l'acceptation de ce principe.

Les habitudes, les moyens modestes, le grand écart à rattraper pour certains sont évoqués pour réfléchir sur une démarche prudente vers le 1% pour tous.

Cette assemblée statutaire a permis de renouveler les responsabilités et de constituer certaines commissions.

Les jeunes, qui sont un enjeu stratégique, doivent être interpellés pour participer aux actions et responsabilités dans ces actions.

▶ Par Raymond VIROT  
Bureau de l'UFR

# La santé tout au long de la vie

**C'est le thème d'une conférence européenne organisée par l'UCR le 12 avril, veille de son 9<sup>e</sup> congrès, avec la participation de syndicalistes allemands, espagnols, italiens, belges, anglais ... En France, le secteur public était très en retard dans ce domaine par rapport au secteur privé.**

### **Accord sur la santé et la sécurité au travail dans la Fonction publique.**

Cet accord a été signé le 27 octobre 2009 par 7 organisations syndicales (sauf Solidaire) et concerne 5,2 millions d'agents titulaires et non-titulaires. " *Un engagement pour une politique redynamisée afin de mieux adapter le travail à la personne humaine favorisant le bien-être de chacun tout au long de la vie et renforçant l'efficacité des services au bénéfice des usagers ?* "

L'État s'est engagé à mettre en œuvre ce qui lui incombe et donne obligation aux employeurs de résultats dans la mise en œuvre des 15 actions figurant dans cet accord. La réunion du 17 février précise qu'une circulaire d'application est sur le point d'être finalisée.

Parmi les actions de l'accord, deux nous paraissent particulièrement importantes pour les retraités :

1) **mise en place de CHSCT** (comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail) dans les trois versants de la Fonction publique pour des établissements d'au moins 50 salariés. Cette introduction du critère **condition de travail** doit permettre le développement d'une véritable **culture de prévention** en élargissant les compétences des CHS, en leur donnant des droits nouveaux, des pouvoirs de contrôle, l'identification des risques (importante pour assurer le **suivi pro-**

**fessionnel** d'un agent, la traçabilité des expositions et la délivrance d'une attestation d'exposition).

2) Obligation d'un suivi médical s'inscrivant dans **la durée** pour les agents exposés à l'amiante et aux CMR (risques cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) en particulier l'instauration d'un **droit à un suivi post-professionnel** pour les personnes ayant arrêté leur fonction (retraités, chômeurs...) et l'annonce de la mise en œuvre immédiate du cadre juridique.

Dans le LIEN n° 159 de juin 2009, un article décrivait les avantages du suivi post-professionnel (visites médicales gratuites et régulières au minimum tous les 5 ans). Il y était noté alors la non sortie des textes d'application pour la fonction publique (qui existaient depuis 14 ans dans le privé) suivie d'une incitation à une action.

### **Sortie des textes donnant le droit du suivi post-professionnel dans la Fonction publique.**

Le 11 décembre 2009 : décret 2009-1547 pour les agents ayant été exposés à l'amiante et décret 2009-1546 pour ceux ayant été exposés aux CMR.

Une première réunion le 17 février 2010 a eu lieu pour établir un calendrier sur la mise en œuvre de l'accord santé au travail, en particulier la mise en place d'une première série de groupes de travail en mars et mai.

La CGT demande qu'il y ait concomitance des discussions sur les CHSCT avec celles sur l'amélioration du droit syndical prévues par les accords sur le dialogue social.

C'est un premier succès qui n'aura son plein effet que si ces textes sont accompagnés par des moyens en crédits et personnels (très grand manque de médecins de prévention surtout à l'éducation nationale : un seul médecin pour 24 000 à 30 000 agents, un pour 3000 dans le privé).

On note également que de nombreux risques ne sont pas concernés par ces textes, ceux liés à l'environnement (bruit, chaleur, éclairage...), d'autres liés à l'atmosphère (CO2, poussières...), aux TMS et risques psychosociaux.

L'explication serait que ce ne sont pas des risques qui ont un temps de latence reconnu. Or, depuis l'accord d'octobre 2009, **c'est à l'employeur de démontrer qu'une altération de la santé n'est pas liée au travail** et non l'inverse. Un retraité qui voit son état de santé se détériorer, alors qu'il avait travaillé dans une atmosphère à risques, doit demander, s'il ne l'a pas déjà fait, une **attestation d'exposition** auprès de son dernier employeur.

Il demandera ensuite à bénéficier du suivi post-professionnel. En cas de refus, avec l'aide du syndicat, il faudra engager une démarche juridique auprès du **tribunal administratif** pour le secteur public ou des **prud'hommes** pour le secteur privé.

**Le suivi post-professionnel est une pratique à développer. C'est un DROIT qui est mal connu des salariés et de leurs médecins traitants. Nous devons le faire respecter.**

► Par Alice BERNET,  
Bureau de l'UFR

# La perte d'autonomie : le 5<sup>e</sup> risque

(Extrait des assises départementales de la santé à l'USR Paris, le 8 février 2010)

Il y a handicap lorsqu'une personne, du fait de limitation de ses capacités motrices, mentales, psychiques ou sensorielles rencontre des obstacles dans sa vie quotidienne qui compromettent son autonomie en l'absence de compensations. Donnons-nous, pour tous, les moyens de ces compensations, les moyens de l'autonomie, dont le financement est estimé à 1,8 milliard € par an. Nous avons la responsabilité de promouvoir une réponse aux besoins des personnes âgées

## Un système discriminatoire

Jusqu'en 1997 les personnes âgées dépendaient de la loi de 1945 dite loi d'orientation en faveur des personnes handicapées. En 1997 est promulguée une loi ouvrant droit pour les personnes handicapées de plus de 60 ans à la prestation spécifique dépendance (PSD). La loi induit une ségrégation par l'âge avec un traitement différent avant et après 60 ans. Elle est d'autre part récupérable sur succession, ce qui l'a rendue très dissuasive et très inégale selon les territoires.

## De la dépendance à l'autonomie

Ainsi est née, en janvier 2002, l'APA (allocation personnalisée d'autonomie). Le terme dépendance a disparu. D'autre part, c'est un progrès car elle est versée partout sur le territoire dans les mêmes conditions et non récupérable sur succession. Cependant les questions liées au financement restent posées. Il fait l'objet d'une dotation mensuelle aux conseils généraux par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA : établissement public administratif). Toutefois ces dotations ne représentent qu'un tiers du financement de l'APA par ces derniers d'où des difficultés rencontrées par nombre de départements.

## Le 5<sup>e</sup> risque

Le Président Sarkozy annonce dès janvier que les deux grands chantiers 2010 seront la retraite et le problème de la perte d'autonomie.

Les travaux pourraient commencer au printemps 2010, mais la présentation par Xavier DARCOS n'augure rien de bon : " nous consacrons déjà 14 milliards d'euros à la dépendance. Notre système actuel de solidarité ne pourra pas faire face durablement à l'accroissement des coûts ".

Les réformes engagées en matière de handicap et de dépendance font référence à l'idée d'instaurer un 5<sup>e</sup> risque au sein de la protection sociale qui serait consacré à l'ensemble des limitations d'autonomie. Annoncé dans la campagne présidentielle, ce 5<sup>e</sup> risque aurait vocation à constituer un nouveau champ de protection sociale en ouvrant à tous ceux qui en ont besoin et quel que soit l'âge, un droit universel à la compensation pour l'autonomie, c'est-à-dire au financement d'un plan d'aide personnalisée.

Ce plan permet de compenser le handicap donc d'intégrer tous les individus dans la société avec une liberté de choix de leur parcours de vie.

Or, l'orientation prise par la politique actuelle s'éloigne peu à peu de ce projet, au point qu'il n'est plus mentionné même le mot 5<sup>e</sup> risque, car la référence à la sécurité sociale n'est plus trop à l'ordre du jour si ce n'est pour une couverture minimale.

D'autre part, l'harmonisation des prises en charges indépendamment de l'âge n'est plus un objectif recherché. Elle aurait nécessité 5 à 7 milliards d'euros.

Le gouvernement, quant à lui, veut associer des financements publics et privés : " nous devons poser les bases d'un vrai partenariat public-privé et envisager l'intervention des mutuelles, caisses de prévoyances voire assurances privées ". Pour ceux qui ne prendraient pas de telles assurances, un recours sur patrimoine est à nouveau évoqué.

Le projet de loi qui devait être proposé au Parlement en 2009 n'est toujours pas réalisé. Notre intervention s'impose tant auprès du gouvernement que des élus et nous devons revendiquer la prise en charge de la perte d'autonomie par le système solidaire de la sécurité sociale.

Le droit à un vieillissement réussi, l'égalité d'accès à ce droit, sont à la portée de nos luttes.

**C'est un choix de société majeur.**

Par Annie BERTELLE  
Bureau de l'UCR



## Adresses électroniques

Les retraités ont particulièrement besoin d'informations, aussi l'UFR envoie à ceux qui nous ont fourni leur adresse mail, des informations quotidiennes.

Si vous êtes intéressé(e)s par nos envois, n'hésitez pas à nous fournir votre mail à :

**[ferc.ufr@ferc.cgt.fr](mailto:ferc.ufr@ferc.cgt.fr)**

## Enseignement supérieur : sombres perspectives d'évolution

***Avec la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU - 2007), le gouvernement a provoqué l'éclatement du service public d'enseignement supérieur. Avec cette même loi, il investissait les universités d'une nouvelle mission : l'insertion professionnelle des étudiants. En s'appuyant sur le Pacte pour la recherche (2006) qui annonçait le démantèlement des organismes de recherche, il chargeait en même temps les universités de piloter la recherche et les plaçait ainsi au cœur de la politique d'innovation et de recherche.***

**Le gouvernement Sarkozy a mis l'enseignement supérieur et la recherche au service de l'industrie et des intérêts immédiats du patronat.**

En sommant aujourd'hui les établissements universitaires de toutes natures de se regrouper autour d'une quinzaine de pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) c'est une réorganisation régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche qu'il impose.

Il astreint les universités aux exigences des bassins d'emplois, en obligeant à la professionnalisation des études supérieures et en assujettissant les formations universitaires et la recherche aux besoins du patronat, en définissant et en contrôlant les objectifs de la recherche avec la stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI).

Les répercussions de ces transformations engagées par le gouvernement Sarkozy sont majeures. Associées à la réforme du lycée, ce sont les objectifs du système éducatif, son organisation et ses missions, qui sont remis en cause et restructurés en profondeur.

**Promouvoir " l'excellence " pour restaurer l'élitisme**

Pour développer une politique de marque et pour tenter d'atteindre une masse critique permettant d'accéder à une visibilité internationale supposée déficiente pour les universités et la recherche françaises, les PRES, organes supra-universitaires dirigés par les seules directions d'établissements hors de toute instance de contrôle démocratique, prennent le contrôle des écoles doctorales. Les thèses qui constituent le soubassement de la recherche, vont donc être directement gérées par les PRES qui ont par ailleurs vocation à développer des partenariats avec des industriels et des financiers.

Le niveau master, lui, restant sous la responsabilité directe des universités, va permettre d'identifier, puis de sélectionner, les étudiants auxquels on proposera une poursuite d'étude en thèse. Le niveau licence ne constituera plus que le vivier destiné à alimenter les masters. La licence doit permettre de réguler la politique de massification et les flux d'accès à l'enseignement supérieur en favorisant le repérage et la sélection de ceux et celles qui seront autorisés à poursuivre leur cursus dans l'enseignement supérieur.

Or, le processus d'orientation active tel que le définit le rapport remis à la ministre par Bernard Saint-Girons en juillet 2009 prépare un basculement d'importance : l'émergence d'un espace de transition dont l'université est l'ordonnateur et le régisseur, centré sur la terminale et la première année de licence. C'est ainsi que se dessinent à petits pas les contours de ce qui pourrait devenir à terme un nouveau cycle intermédiaire créant le lien entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Ce qui aurait une conséquence non négligeable : **de premier diplôme universitaire, le bac pourrait bien devenir le dernier diplôme de l'enseignement scolaire.**

Désormais évaluées en fonction de leur capacité à insérer professionnellement leurs étudiants, les universités auront à cœur de réguler et contrôler avec soin l'accès à leurs licences. La phase d'information, de dialogue et de conseil préconisée par le rapport Saint-Girons dès la classe de première sera utilement mise à profit pour cet objectif. On ne doit pas en douter.

Les universités seront ainsi mises en capacité de choisir ceux et celles qui auront accès à la recherche et aux écoles doctorales.

Gangrené par la course à " l'excellence " et la concurrence entre établissements, l'enseignement supérieur universitaire va donc fonctionner comme une série de filtres opérant un tri sélectif pour que n'aient accès à la recherche que l'élite des étudiants correspondant à des profils requis et la progéniture des classes dirigeantes. C'est un système de ségrégation sociale et d'auto-reproduction des élites qui est en train de se régénérer sous nos yeux.

La mise en œuvre du LMD (Licence, Master, Doctorat) d'abord, puis la loi LRU, auront donc pour effet simultanément

la disjonction progressive des différents niveaux L (liée au lycée), M (universités), D (PRES) et l'instauration d'un système de sélection institutionnalisé. Ce qui, à la faveur de la concurrence, va produire un enseignement supérieur universitaire à deux vitesses : l'un réservé aux classes dirigeantes et à l'élite, l'autre chargé d'assurer la formation professionnelle du reste de la population.

### L'enseignement supérieur, un investissement rentable

Pour pouvoir opérer ce tri sélectif, les universités ont besoin de ménager des portes de sortie aux étudiants qui seront écartés des filières nobles et valorisantes. La professionnalisation des formations universitaires à laquelle on assiste en ce moment a certes pour but d'adapter les futurs diplômés au marché du travail et aux besoins immé-

diats du patronat, mais elle a aussi pour but d'offrir aux niveaux L et M des solutions de réorientation qui permettent de pousser vers des voies d'insertion professionnelle rapides tous ceux qui ne pourront pas avoir accès à la recherche.

Cette nouvelle mission des établissements risque fort de se traduire alors par une gestion des qualifications supérieures au service exclusif du profit et de consolider une tendance déjà lourde de faire participer les usagers (les étudiants et leur famille) à l'investissement en matière de formation supérieure.

Il n'est plus question ici d'investissement social mais de paiement du " vrai coût " des études universitaires. Ainsi, apparaît clairement que toute valorisation de l'enseignement supérieur n'a finalement d'autre but que de le transformer en gisement de profit potentiel,

sans qu'il en coûte un centime à ceux qui en seront les premiers bénéficiaires.

Pour les personnels, et tout particulièrement pour les enseignants, cette transformation s'accompagnera d'un processus de différenciation des différents corps avec un renforcement significatif d'une organisation hiérarchique dont le sommet sera réservé aux professeurs d'université qui dirigeront les masters, les études doctorales et la recherche. Les maîtres de conférences n'interviendront plus qu'en licence et pour les meilleurs d'entre eux en master. Les professeurs du secondaire affectés dans l'enseignement supérieur et la grande majorité des maîtres de conférences œuvreront principalement en licence dans le cadre de ladite " orientation active ". En ce sens, la loi LRU était bien une loi de restauration du mandarinate.

## CTPU - CTP MESR : 2<sup>e</sup> tour

Le quorum n'ayant pas été obtenu au premier tour du renouvellement du Comité Technique Paritaire Universitaire (CTPU) et du Comité Technique Paritaire Ministériel Enseignement Supérieur Recherche (CTP MESR), les électeurs (enseignants-chercheurs du supérieur pour le CTPU / tous les personnels enseignants et BIATOS non titulaires de l'Enseignement supérieur et des organismes de Recherche et les personnels administratifs, PRAG-PRCE titulaires de l'enseignement supérieur) sont donc appelés à voter :

- pour le **CTPU** uniquement par correspondance du 19 mars au 13 avril 2010 pour une liste nominale d'enseignants-chercheurs FERC SUP CGT,
- pour le **CTP MESR** le 6 mai 2010 sur sigle FERC CGT.

Ce sont des élections d'importance vu les réformes en cours.

**Chaque syndiqué doit voter et faire voter CGT.**



**Agir ensemble**  
Pour promouvoir le statut de la Fonction Publique  
et le Service Public d'Enseignement Supérieur et de Recherche  
**une idée moderne**

**Enseignants-Chercheurs**  
Élections au CTPU - Scrutin du 19 mars au 13 avril 2010

[www.elections.fercsup.net](http://www.elections.fercsup.net)

Contre l'individualisation, pour la défense de notre statut de fonctionnaire  
**Osez et votez CGT 1<sup>ère</sup> force syndicale interprofessionnelle**



**Fonction Publique  
Service Public**

Stoppons la mise à sac !

2<sup>ème</sup> Tour  
6 mai  
2010

**FERC**

**CTPMESR, votons CGT**  
1<sup>ère</sup> force syndicale interprofessionnelle

[www.elections.fercsup.net](http://www.elections.fercsup.net)